

AVIS PUBLIC

MODIFICATION DU CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL POUR L'ANNÉE 2024

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par la soussignée, greffière de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, que :

Conformément à l'article 319 de la *Loi sur les cités et villes* (R.L.R.Q., c. C-19), le conseil a modifié le calendrier 2024 des séances ordinaires du conseil par la résolution 2024-293 adoptée à la séance du 4 juin 2024, de sorte que la séance prévue le 2 juillet 2024 se tienne plutôt le 3 juillet 2024, aux mêmes heure et lieu, soit à la salle Jeanne-Landry du pavillon André-Coindre du Campus Notre-Dame-de-Foy, située au 5030, rue Clément-Lockquell, à Saint-Augustin-de-Desmaures, G3A 1B3, à 18h30.

Voici le calendrier ainsi modifié des séances ordinaires restantes pour l'année 2024, tenues à la salle Jeanne-Landry du pavillon André-Coindre du Campus Notre-Dame-de-Foy, située au 5030, rue Clément-Lockquell, à Saint-Augustin-de-Desmaures, G3A 1B3:

JOUR	DATE	HEURE
Mardi	18 juin	18 h 30
Mercredi	3 juillet	18 h 30
Mardi	27 août	18 h 30
Mardi	17 septembre	18 h 30
Mardi	1 ^{er} octobre	18 h 30
Mardi	15 octobre	18 h 30
Mardi	5 novembre	18 h 30
Mardi	19 novembre	18 h 30
Mardi	3 décembre	18 h 30
Mardi	17 décembre	18 h 30

Fait à la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures Ce 10 juin 2024